Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215602442-20260602-D_02JUIN26_2-DE

COMMUNE DE SERENT

MORBIHAN

Tél. : 02 97 75 93 57

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le deux juin, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Rozenn Guégan.
Date de la Convocation : le 27 mai 2026

PRESENTS : GUEGAN Rozenn, GUYOT Tony, GOIRAND-COTAR Sylvie, TREGARO Marie-Christine, BARBOTEAU Christel, LE BRETON Emeline, GUILLOT Marie-Emmanuelle, MAUGAN Daniel, BACHELIER Marc, GUILLOCHON Denis, RENAUD Olivier, LE BOT David, GUILLAS Michèle, PROUST Sandrine, COURANT Charlotte, LORGEOUX Sara, JOUBEL Aurélie, LE ROCH Cindy, BAUCHE Benjamin, CABAS David

ABSENTS DONNANT POUVOIR :
G. Monnier donnant pouvoir à T. Guyot
G. Beaudoux donnant pouvoir à M. Bachelier

ABSENT: A. Evraert

Membres en exercice : 23
Membres présents : 20
Membres absents : 3
Procurations : 2
Votants : 22
Mme Cindy Le Roch a été élue secrétaire de séance

Affectation des résultats 2025

Mme le Maire propose de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 pour le budget principal et les budgets annexes

Vu l'avis de la commission finances ;
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention, décide :

- **D'affecter les résultats de l'exercice 2025 conformément au tableau ci-dessous**

Budgets	excédent	Report en Fonctionnement	Affectation en investissement
Principal	978 518,97 €	445 722,35 €	532 796,62 €
Lotissement le Paradis	163 366,21 €	163 366,21 €	
Assainissement	708 918,36 €	708 918,36 €	
Salon funéraire	16 171,31 €	16 171,31 €	
Locaux commerciaux	11 027,71 €		11 027,71 €
Pôle de services	46 322,33 €	26 322,33 €	20 000 €
Piscine/camping	12 941,28€		11 922,63 €
ZA des fréchais	0,13 €	0,13 €	

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En Mairie le 02 juin 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Le Secrétaire de séance

MAIRIE DE SERENT 56460 (MORBIHAN)

Le Président de séance